

Nous connaissons la disponibilité et l'intérêt des praticiens du droit, de la gestion, des entrepreneurs à l'institution universitaire.

Mesdames, Messieurs, nous le savons bien aussi, vous ne cessez d'intervenir auprès de nos étudiantes et étudiants, lors de leur parcours académique. Vous les accueillez en stage, vous les recevez en apprentissage. Bien plus, vous témoignez toujours de votre disponibilité à l'occasion des "conférences-métiers" ou lors du Forum qui les présente.

Aussi, que peut faire la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion sinon se permettre de solliciter; une fois encore, vos sociétés et entreprises, en faveur de nos étudiantes et étudiants ?

La transmission du savoir, du savoir-faire et aussi du savoir-être, suppose l'engagement des personnes et l'existence de moyens matériels. Et c'est alors, Mesdames et Messieurs, au montant de la taxe d'apprentissage que nous pensons, si vous voulez bien en favoriser notre Faculté. Don précieux pour la réalisation de sa mission, et qui suscite une profonde reconnaissance.

Cette taxe, en effet, est destinée au financement des dépenses, à la promotion d'un enseignement qui ancre encore nos étudiantes et étudiants dans les valeurs de l'humanisme Rhénan et l'ouvre sur l'Europe, qui le sensibilise de même au développement des "data". Un lien étroit se crée avec la Cité. Car, les diplômés des différents parcours et mentions que la Faculté propose, sont appelés à former des professionnels altruistes dans les domaines du droit et de la gestion. Ceux-ci participeront, demain, à l'essor de la société civile. Voilà pourquoi notre Faculté ose insister pour éveiller en vous un intérêt bienveillant en faveur de nos 6000 étudiants.

Ainsi, au-delà de la démarche fiscale légalement obligatoire, et dans une approche de responsabilité sociale, votre choix favorable contribuera au rayonnement d'une jeunesse étudiante, riche de sa formation, reconnue en France et à l'international.

J.-M. Tufféry-Andrieu

↓
Pour un meilleur suivi, vous pouvez nous tenir directement informé de votre versement à :
droit-secretariat@unistra.fr

Si vous souhaitez soutenir un diplôme en particulier, au sein de notre offre de formation, vous pouvez également le mentionner à cette occasion.



 Faculté
de **droit**, de **sciences politiques**
et de **gestion**
Université de Strasbourg

pôle conception graphique | Imprimerie Dali

Taxe d'apprentissage

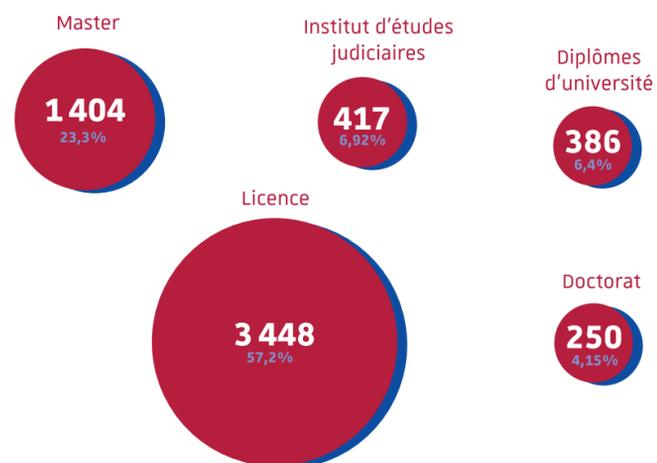


6.000 étudiants & 150 personnels

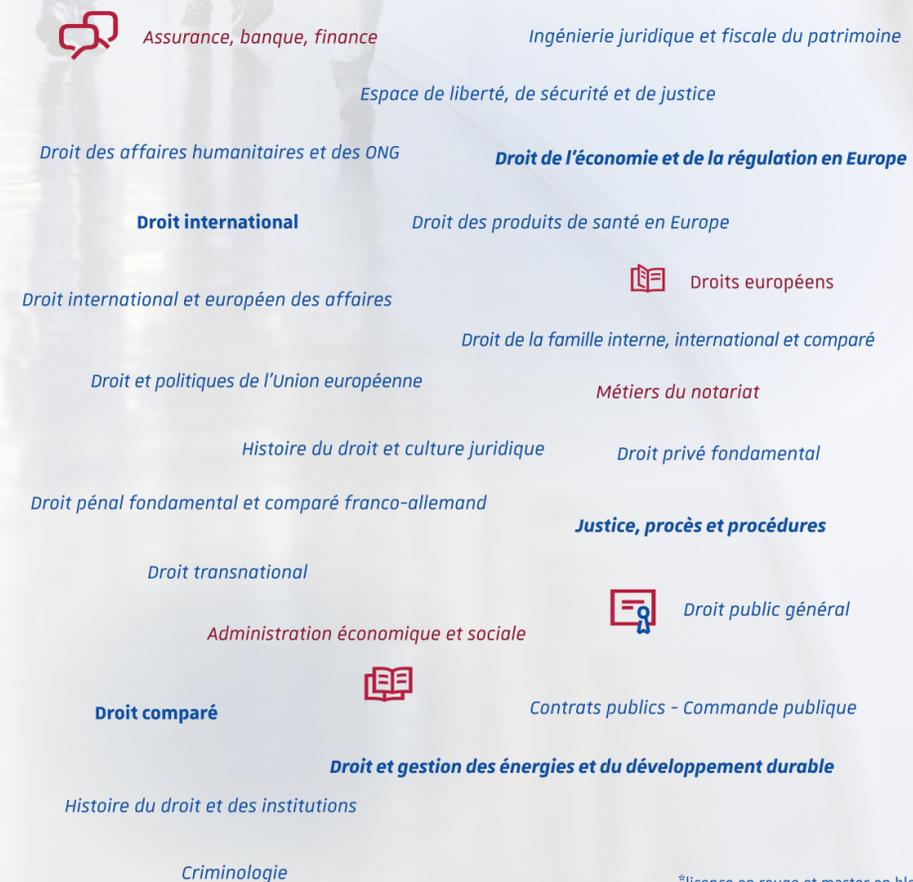
La Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion de l'Université de Strasbourg est l'une des plus anciennes facultés de droit de France. **C'est également l'une des plus importantes, en nombre d'étudiants**, puisque ce sont environ 6.000 étudiants qui y évoluent, encadrés par environ une centaine d'enseignants et une cinquantaine de personnels administratifs. Les niveaux d'études se veulent variés puisque les diplômes délivrés vont de la capacité (le Baccalauréat n'est pas ici requis) jusqu'au doctorat, plus haut grade de l'enseignement supérieur.

Nombre d'étudiants par diplôme

avec environ 120 étudiants par promotion



Nos principaux parcours



*licence en rouge et master en bleu

La faculté souhaite également offrir à ses étudiants une offre de formation tournée vers l'international. Des **partenariats** ont ainsi été noués avec près de 130 universités étrangères, principalement dans le cadre du projet **Erasmus**. Divers **doubles diplômes** existent avec le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Suisse, l'Espagne ou encore l'Italie. Les étudiants étrangers qui suivent nos cursus sont environ 1.200, pour une quarantaine de nationalités.

Plus largement, afin de former au mieux nos étudiants à cette réalité sans cesse plus importante, **plusieurs cours leur sont offerts, tout au long de leur cursus, en langue anglaise notamment**. Enfin, notre faculté ne serait rien sans les liens privilégiés qu'elle entretient avec les praticiens du droit. Ainsi, **près de 400 professionnels interviennent chaque année dans nos formations**.

Des liens forts avec les praticiens



La faculté se veut également résolument pluridisciplinaire : les étudiants peuvent y suivre les principaux enseignements de droit privé, droit public, droit des affaires, droit pénal, etc. mais également comptabilité, gestion, marketing, etc., en particulier dans le cadre de la filière **Administration économique et sociale**. À travers l'Institut d'études judiciaires, la faculté prépare également à de nombreux concours et examens.

Ses points forts, du fait de sa localisation à Strasbourg, ville siège de multiples institutions, notamment européennes, concernent les droits de l'Homme, le droit de l'Union européenne ou encore le droit international, tant privé que public. Les parcours et mentions de master recouvrent cette réalité.

Votre contribution

En tant qu'entreprise assujettie au versement de la taxe d'apprentissage, vous avez la possibilité de « flécher » votre impôt en choisissant un bénéficiaire déterminé. En choisissant de verser la taxe d'apprentissage à la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion de l'Université de Strasbourg, vous faites un choix fort, à savoir **soutenir notre faculté et ses étudiants**, lesquels seront les praticiens de demain. Ainsi, vous nous offrirez les moyens de nos ambitions, soit un **enseignement ouvert vers l'avenir** et un **enseignement de qualité**, permettant à chacun, dans son domaine de spécialité, de devenir un praticien expert et un citoyen formé aux enjeux de notre monde contemporain.

Comment faire ?

La loi pour la Liberté de Choisir son Avenir Professionnel du 5 septembre 2018 modifie le circuit de collecte et de distribution du solde de la taxe d'apprentissage.

La première collecte de ce solde interviendra via la Déclaration Sociale Nominative (DSN) des employeurs en avril 2023 ; les sommes collectées par les URSSAF et les MSA seront reversées à la Caisse des Dépôts (CDC). Après affectation par les entreprises par l'intermédiaire d'une plateforme intitulée SoltéA, la CDC versera les fonds aux formations/organismes habilités à percevoir ce solde.



La **plateforme SoltéA** sera ouverte à compter de début mars. Il conviendra d'indiquer :
 - **composante** : Faculté de Droit, de Sciences Politiques et de Gestion
 - **code de gestion** : 0671879D

Plus d'informations et lien de la plateforme (à venir) sur :
<https://droit.unistra.fr/entreprises/verser-la-taxe-dapprentissage/>